

**Conditions Générales D’Utilisation de l’espace client Comptasanté**

Le client atteste être, à ce jour, client de Comptasanté et souhaite par le présent contrat souscrire à l’option application Comptasanté. Il reconnait accepter par la signature du présent contrat les conditions mentionnées ci-dessous. Cette souscription fera l’objet d’une facturation complémentaire mensuelle en supplément de la facturation mensuelle de son forfait comptable.

1. **Description de l’application/espace client et de ses fonctionnalités**

L’application est destinée à être utilisée par les clients Comptasanté dans le cadre d’un usage professionnel pour la transmission et la gestion de la comptabilité BNC.

Les fonctionnalités du contenu numérique sont les suivantes :

**Module je dépose : dépôt et numérisation de documents,**

* Accès permanent et sécurisé, Dépôt de vos documents et fichiers à transmettre
* Simplification de l’envoi de vos documents et fichiers. Une simple connexion internet suffit.
* Dépôt identifié et horodaté. Suivi de vos dépôts immédiats dans des panières dédiées au cabinet, pour leur traitement à suivre par votre comptable

**Module j’affecte : affectation des relevés bancaires**

* Notification et consultation des lignes de relevés en attente d’affectation
* Intégration de vos affectations dans la comptabilité tenue par le cabinet
* Affectation simple et intuitive des mouvements bancaires, via des catégories.

Est mis à disposition du client, les services donnant accès à l’utilisation de l’application. Comptasanté n’est pas propriétaire de ses applications. La responsabilité de chaque application est déportée chez l’éditeur propriétaire.

1. **Prise en main**

Lors de la souscription au service, le client reçoit un email contenant son identifiant et son code d’accès, ainsi qu’un lien pour, soit utiliser l’application web sur PC ou Mac, soit télécharger l’application sur smartphone. Une fois l’application « publique » Comptasanté téléchargée, le client peut alors cliquer sur l’icône « Ma compta » et accéder à l’application connectée au cabinet nommée i-Suite. Il peut à présent renseigner son identifiant et son code d’accès pour y accéder et commencer à utiliser l’un des 2 modules cités ci-dessus.

1. **Engagements du Cabinet**

S’agissant de la fourniture de l’application et de son accessibilité, Comptasanté ne s’engage que dans le cadre d’une obligation de moyens.

Le client est le seul responsable de l’utilisation de l’application et de toutes les activités effectuées sous son identifiant personnel et son code confidentiel.

Comptasanté décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou d'incompatibilité entre l’application, l’équipement personnel du client et/ou l’établissement bancaire du client.

Le client reconnait avoir signé lors de la souscription à son forfait comptable un mandat EBICS permettant la récupération des informations bancaires de son compte dédié à son activité professionnelle. Ce même mandat sera utilisé pour l’utilisation de l’application. La signature de la présente souscription à l’application n’implique pas de nouvelles formalités. En cas d’impossibilité de recourir à la procédure EBICS, la procédure de scraping sera mise en œuvre via la plateforme légale de l’ordre des experts-comptables nommée « jedeclare.com ». Une autre plateforme sécurisée pourrait à terme être utilisée par Comptasanté.

Comptasanté ne saurait être responsable des dysfonctionnements imputables aux fournisseurs d’accès, aux réseaux informatiques et/ou téléphoniques de tiers, aux temps de transfert des documents ou informations ainsi qu’à ses prestataires fournissant les applications. Les prestataires se réservent le droit de suspendre temporairement l’utilisation dans le cadre de maintenance.

Comptasanté ne pourra être tenu responsable notamment en cas d'interruption, de retard ou de défaillance de l’application dus à tout évènements indépendants de sa volonté.

1. **Engagements du client**

La licence est consentie pour la France pour un ou plusieurs comptes bancaires. En cas d’utilisation abusive ou inappropriée de l’application par le client, ou en cas de manquement aux présentes conditions générales d'utilisation, au respect de la législation en vigueur, ou en cas de demande des autorités compétentes, le Client est informé que Comptasanté se réserve le droit de suspendre ou de résilier unilatéralement et sans préavis son accès à l’application.

Il est clairement entendu que le Client conserve à sa charge les frais d’équipement informatique, les coûts d’abonnement de son fournisseur d’accès Internet, ainsi que les coûts de communication téléphonique dont il serait redevable à un titre quelconque lors de l’accès à internet et de l’utilisation de l’application.

En cas de recours à la procédure de récupération des lignes bancaires via la procédure de scraping, le client s’engage à transmettre au cabinet ses codes d’identification bancaire à son compte dédié à son activité professionnelle permettant un accès en lecture seule (à aucun moment le cabinet ne pourra effectuer une opération). En cas de modification de ces codes, le client s’engage à en informer Comptasanté dans les meilleurs délais (sous 15 jours maximum).

1. **Durée de validité et résiliation**

L’engagement d’utilisation de l’application est mensuel, renouvelable par tacite reconduction.

Le client peut résilier à tout moment son engagement de souscription à l’application en respectant un préavis d’un mois. La licence sera alors résiliée le mois suivant la réception de la demande, sans formalité. La facturation sera arrêtée le mois suivant la résiliation de la licence.

1. **Consignes d’utilisation de l’application**

Le client est tenu d’utiliser l’application dans le respect des lois et règlements applicables en France et à l’endroit où l’application est utilisée. L’application n’est pas conçue pour être utilisé dans des situations où des dysfonctionnements, erreurs ou inexactitudes de l’application pourraient causer des préjudices quelconques.

Le client est autorisé à installer l’application sur un appareil compatible et à utiliser les fonctionnalités d’Application prévues par l’éditeur. Toute autre utilisation de l’application non expressément autorisée par l’éditeur, est interdite. L’éditeur se réserve le droit exclusif de corriger les éventuelles erreurs affectant l’application.

L’identifiant de connexion et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Tout Client est personnellement responsable de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe et par conséquent doit s’assurer de la sécurité et de la confidentialité de ceux-ci. Dans le cas d’une usurpation de son identifiant et/ou mot de passe ou de la perte de ceux-ci, le client s’engage à en informer Comptasanté dans les plus brefs délais.

L’application est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sauf période de maintenance, mise à jour, amélioration technique ou esthétique, interruption inopinée de l’application, défaillance du réseau ou des intermédiaires techniques, difficultés informatiques ou techniques, ou tout cas fortuit ou évènement de force majeure. Comptasanté ne garantit pas que l’application fonctionne de manière performante et ininterrompue.

1. **Assistance Technique**

Pour toute question relative à l’application, le client pourra adresser une demande au service d’assistance de Comptasanté soit par messagerie électronique, soit par téléphone. Comptasanté fera son maximum pour traiter la demande dans les meilleurs délais.

1. **Propriété Intellectuelle**

La structure générale, ainsi que les applications, textes, images animées ou non, la technologie, et tous autres éléments composant l’application sont la propriété exclusive des partenaires de Comptasanté.

Toute représentation ou reproduction totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de l’application et/ou de l’un quelconque des éléments de propriété intellectuelle détenus par Comptasanté, sans l'autorisation expresse est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

1. **Protection des données personnelles - RGPD**

Le client accepte de fait l’application de l’article 10 - Protection des données personnelles - RGPD de la lettre de mission Comptasanté. A l’achèvement de sa mission, Comptasanté restitue les données confiées par le client pour l’utilisation de l’application.

**Acceptation :**

**Le client reconnaît avoir reçu, pris connaissance, et accepté l’intégralité des présents documents, lu et accepté chacune des pages des conditions générales de vente et la nature des obligations respectives.**

**Il a notamment pris connaissance de ses obligations, des honoraires qui seront prélevés : mensualités et des conditions de résiliation.**